



# LES ATTAQUES

Arrêté n°2023-033

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

## Arrêté portant délégation temporaire de fonction et de signature A Alain LEMIERE, 1<sup>er</sup> adjoint

### Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,  
Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur LEMIERE en qualité d'adjoint au maire,  
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Alain LEMIERE le 28 février 2023,

### ARRETE

**Article 1 :** Le 28 février 2023, Monsieur Alain LEMIERE est délégué pour représenter la Commune devant le Juge des contentieux de la protection lors de l'audience concernant l'examen du dossier de M. et Mme LHASSEN BEN OUTFIF.

**Article 2 :** La signature de Monsieur LEMIERE des pièces et actes correspondants devra être précédée de la formule « par délégation du Maire ».

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 062-216200436-20230228-A2023\_033-AR



### Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune le 28 février 2023.